

Termes de référence de l'atelier COSTEA sur le foncier irrigué au Maghreb Meknès, 18 et 19 juin 2019

Le Comité Scientifique et Technique sur l'Eau Agricole COSTEA (financé par l'AFD, sous maîtrise d'ouvrage de l'AFEID) organise un atelier multi-acteurs sur foncier irrigué au Maghreb. Cet atelier vise une mise en commun de retours d'expériences, de connaissances et de pratiques dans le but de préciser un programme d'actions du COSTEA comportant des travaux à conduire sur le foncier irrigué dans la région Maghreb / Méditerranée.

Date et lieu

L'atelier se tient les 18 et 19 juin 2019, à Meknès, au Maroc, dans les locaux de l'Ecole Nationale d'Agronomie.

Contexte et justification de l'atelier

Depuis plusieurs décennies, l'augmentation de la production agricole est promue dans les trois pays du Maghreb à travers l'extension des surfaces agricoles. Sur leurs territoires, qui relèvent majoritairement de climats arides ou semi-arides accentués par le changement climatique, cette extension est principalement liée à la possibilité d'y développer l'irrigation.

Au cours de cette période, les droits sur la terre et sur l'eau ont fait l'objet de processus d'individualisation dans les trois pays. Des terres domaniales et des terres privées de l'État ont été - et continuent d'être - attribuées à des individus ou personnes morales privées au travers de concessions. Des terres collectives (Arch) ont vu leurs usages s'individualiser et être reconnus comme tels par l'État. Des incitations diverses, directes et indirectes, conduisent en certains cas à leur appropriation, en propriété, au bénéfice de personnes du lieu ou d'ailleurs.

Dans un contexte général de libéralisation des économies au Maghreb, l'individualisation de l'accès à la terre procède d'orientations gouvernementales et de réformes politiques et légales nationales. Elle connaît aussi des prolongements hors de ces cadres légaux avec l'établissement d'arrangements informels entre attributaires et tiers pour la mise en valeur des terres. Dans de nombreux cas, les attributaires, faute d'intérêt ou par manque des autres dotations nécessaires pour réaliser une mise en valeur, passent des accords avec des personnes qui disposent des moyens de production. Le manque d'accès au crédit, qui est déterminant pour l'équipement ou l'achat d'intrants, constitue, par exemple, un des obstacles fréquents à l'utilisation des terres par les concessionnaires, le bail ayant une faible valeur de contrepartie légale pour les institutions financières. Un marché informel de droits fonciers se développe ainsi dans certains territoires où la propriété n'est pas reconnue, marché qui peut offrir des solutions d'accès à la terre pour certains producteurs. Mais il peut aussi ouvrir la voie, en l'absence de régulations des transferts, à leur concentration aux dépens d'autres qui pourraient bénéficier de leur usage.

Le processus d'individualisation de l'accès au foncier a été renforcé par l'individualisation de l'accès à l'eau. La « révolution » qu'a constitué le développement du groupe moto-pompe et des capacités de forage a en effet largement multiplié et individualisé les accès à l'eau au sein et en dehors des périmètres irrigués. Même dans les périmètres aménagés, les modalités d'accès à l'eau peuvent renvoyer chaque bénéficiaire potentiel à ses capacités économiques individuelles et exclure de fait certains producteurs. C'est particulièrement le cas de Partenariats Publics Privés - modalité de financement des équipements et du fonctionnement de périmètres qu'encouragent des institutions internationales de développement - où le prix de l'eau peut être plus élevé que dans des périmètres classiques.

Au Maghreb, la problématique de l'accès à l'eau et la terre soulève ainsi la question de leur devenir et de leur bénéfice partagé en régime d'accès individualisé. Par-delà le statut juridique ou coutumier qui leur est appliqué, elle renvoie à la dimension de communs de ces ressources, auxquelles sont attachés des enjeux économiques et écologiques déterminant pour l'ensemble des communautés nationales. Comment évoluent les systèmes de production dans ce contexte ? Qui en bénéficient ? Quelle est l'efficacité économique de systèmes de production, c'est-à-dire leur capacité à maximiser la valeur ajoutée à l'hectare et à en assurer un partage équitable en contribuant notamment à la création d'emploi ? Quelle est leur efficacité écologique et en particulier leur capacité à préserver la fertilité et à maintenir les apports hydriques dans la durée ?

Ces questions renvoient à la connaissance fine des différents types de rapports socio-économiques autour du foncier et de l'eau agricole dans les contextes nationaux des trois pays du Maghreb et à l'analyse comparée de systèmes de production au sein de mêmes petites régions.

L'atelier sur le foncier irrigué au Maghreb vise à proposer une série d'éclairages sur ces points et constituer un lieu de débat sur les actions nécessaires pour aller de l'avant. Il est organisé par le Comité scientifique et technique sur l'eau agricole (COSTEA) en lien avec le Comité technique « Foncier et développement ».

Objectifs

À la lumière d'apports de chercheurs, d'irrigants, d'administratifs et à travers un dialogue pluri-acteurs, l'atelier doit contribuer à caractériser les problèmes en lien avec le foncier qui se font jour dans le domaine de l'agriculture et de l'irrigation au Maghreb, à imaginer des pistes pour les résoudre et à déterminer quels aspects de ces problématiques demandent à être approfondis.

Résultats attendus

L'atelier doit avoir permis un échange de vues entre des chercheurs spécialistes des enjeux agraires de la région et avec des agents d'administrations publiques, des producteurs et des irrigants du Maghreb.

Il doit déboucher sur l'identification de pistes de recherche nouvelle pour alimenter la production de termes de référence en vue d'établir un programme d'activités scientifiques et de dialogue pluri-acteurs du COSTEA sur le sujet (« action structurante »). Les recommandations de l'atelier devront être assorties de propositions méthodologiques.

Méthodologie - Structuration de l'atelier

L'atelier invitera les participants à travailler d'abord en sessions plénières sur les contextes nationaux et les typologies de situations agraires et modalités d'accès à l'eau d'irrigation, sur les phénomènes d'individualisation des droits sur la terre et l'eau et sur leur évolution et sur les systèmes de productions qu'ils favorisent. Ces échanges seront prolongés par une visite de terrain permettant des illustrations concrètes et l'identification par les participants d'une série de thèmes d'investigation. Par la suite, des travaux de groupe devront préciser les problématiques à instruire pour chacun de ces thèmes en veillant à identifier/proposer les terrains à analyser et la méthode d'investigation à suivre.

L'organisation de l'atelier, son animation et son rapportage sont pilotés par l'association Agter, mandaté par le COSTEA, en mobilisant un comité composé de scientifiques et experts (voir plus bas).

Participants

L'atelier regroupera une trentaine de participants, issus de la communauté scientifique internationale, d'institutions publiques, d'organismes gestionnaires de périmètres, d'ONG, ainsi que des producteurs et irrigants des trois pays de la Région, certains participants étant aussi présent au titre de leur appartenance au Comité technique « Foncier et développement » ou au COSTEA.

Programme-agenda

Le programme détaillé est en cours de finalisation.

Jour 1

1. Contextes nationaux : cadres politiques, légaux et institutionnels de la production agricole et de l'irrigation et pratiques concrètes des acteurs
 - Typologies des cadres institutionnels (y compris projets) et des situations agraires
 - Évolutions positives du point de vue de la société dans son ensemble sur le plan socio-économique et problèmes identifiés
2. L'individualisation des droits sur la terre et l'eau
 - Faits, transferts des droits, systèmes de production et acteurs « bénéficiaires », viabilité socio-économique et écologique.
3. Visite de terrain : Concurrence pour l'accès à l'eau dans diverses situations foncières autour de Meknès (Plaine du Saïs).

Jour 2

4. Les arrangements entre attributaires de droits d'usages et producteurs (« faire valoir indirect »)
 - Faits, transferts des droits, systèmes de production et acteurs « bénéficiaires », viabilité socio-économique et écologique.
5. Identification d'axes de recherches pour une action structurante du COSTEA
6. Travail en sous-groupes pour préciser un programme d'activités scientifiques et de dialogue pluri-acteurs.

Comité d'organisation

NOM	PRÉNOM	COSTEA / CTFD
AMICHI	Hichem	COSTEA
BAHRI	Akica	COSTEA
BALLIN	Quentin	AFD
BESSAOUD	Omar	CTFD / COSTEA
BOCHE	Mathieu	AFD
BOUARFA	Sami	STP COSTEA
COLIN	Jean Philippe	CTFD / COSTEA
COULON	Caroline	STP COSTEA
DUCOURTIEUX	Olivier	AgroParisTech
EL OUAAMARI	Samir	COSTEA
ELLOUMI	Mohammed	COSTEA
HOFMANN	Alexia	AFD
LALOUX	Solène	COSTEA
MAHDI	Mohamed	COSTEA
PERDRIault	Mathieu	AGTER
POMMIER	Denis	AGTER
SECK	Sidy	COSTEA CTFD

Contacts

AFEID / COSTEA : Caroline COULON caroline.coulon@irstea.fr